

Présents : BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, MORALES David, ABELY Michel (en cours de séance – 2^{ème} point) BOLLE Erick, COLIN Hubert, DUTFOY Guillaume, MARCHWACKI Eric, REYNAUD Yohan.

Pouvoir : Madame POYOL Julie à M. MARCHWACKI Eric.

Absents : ABELY Michel et COLIN Patrick

Secrétaire de séance : Madame BARNOUIN Karina

M. le Maire, Gérard RAINERI, ouvre la séance à 18H30. Approbation du compte-rendu de la séance 28 janvier 2021

1/ Demande de subventions pour la salle pluri-activités et bistrot :

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : La Préfecture de Vaucluse lance un appel à projets commun au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Cette dotation a vocation à financer la réalisation d'investissements, ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural. Le projet est éligible et peut être subventionné entre 20% et 50% du montant HT. M. le Maire a eu un entretien avec M. le sous/Préfet de Carpentras pour lui présenter le projet de la salle pluri-activités et bistrot de pays. Il convient de déposer un dossier avant le 11 mars 2021, réponse attendue 2^{ème} semestre 2021. Vote pour à l'unanimité

Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST 2020/2022) : Le Conseil Départemental de Vaucluse est un partenaire des communes pour développer leur territoire et permettre la réalisation de projets concrets au service des habitants. Dans le cadre de sa politique contractuelle triennale, la commune peut solliciter l'aide financière du Département. Une enveloppe mobilisable de 89 400€ dont 80 460€ au titre de base et 8 940€ au titre du développement durable doit être mobilisée avant le 31 décembre 2022. Réponse attendue mi-août 2021. M. le Maire propose de solliciter financièrement le Conseil Départemental de Vaucluse : vote pour à l'unanimité.

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : Demande de subvention pour le projet cité supra : vote pour à l'unanimité.

2/ Choix du géomètre :

Trois géomètres ont été sollicités pour l'établissement d'un devis concernant le relevé topographique (la salle pluri-activités). L'offre la plus avantageuse est celle du cabinet Bétard pour un montant de 788€ HT. M. le Maire propose de retenir cette offre. M. ABELY Michel, conseiller municipal, arrive et participe au vote.

Vote pour à l'unanimité.

3/ Décisions du Maire :

- Acquisition d'une tablette (réunions) chez Connect 'in St Romain en Viennois : 291.64€ HT.
- Bibliothèque pour l'école : Accord Bois pour un montant de 1 700€ HT, offre la plus avantageuse.

4/ Questions diverses :

- Le directeur académique des services de l'Éducation nationale nous informe que les effectifs du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) sont pour la rentrée 2021 de 52 élèves, ce qui donne une moyenne par classe sur l'ensemble des deux écoles de 17.33 élèves. **Depuis plusieurs années, les effectifs sont faibles et il convient de rester vigilant.** La volonté municipale est de proposer des logements locatifs ou pour les primo accédants. Le garage communal pourrait être transformé en logement et louer l'ancienne mairie.

- M. MARCHWACKI Eric, conseil municipal, relate le dernier conseil d'école. Prochainement la

commission « Affaires scolaires » se réunira pour rédiger/réviser divers documents concernant le centre de loisirs, le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) et la convention du RPI.

- Une chasse aux œufs sera organisée par la directrice du centre de loisirs avec le soutien de la commune (achat œufs en chocolat).

- M.MORALES David, 2^{ème} adjoint, informe l'assemblée des problèmes de livraison de toner pour les copieurs ce qui a engendré un retard de distribution de la gazette. Une consultation d'entreprises sera lancée prochainement.

- M. ABELY Michel, conseiller municipal, signale un « nid de poule » sur la RD151. Un courriel sera envoyé à la SAUR.

- M.le Maire signale que des riverains se plaignent du stationnement des camping-cars place Granges de Fer. Une tolérance avait été accordée à une riveraine. Celle-ci a quitté le village. Elle a été invitée à enlever sa caravane sous 14 jours (*article L417-1 du code de la route interdit les stationnements de plus 07 jours*).

- Publicité pour diffuser les conseils municipaux en direct sur une chaîne : 950€ HT - affaire classée sans suite

- Une directrice d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) aimerait construire ce type d'établissement sur la commune et demande à la mairie de lui offrir un terrain ou de lui vendre pour une somme symbolique – affaire classée sans suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.



M. RAINERI Gérard, Maire